

# CONVENTION FHP MCO

30 MAI 2013

*Prendre notre avenir en main :*

*L'exemple du GIE AGR*

*de mise en commun*

*de moyen pour une efficience accrue*

# PRESENTATION DU GROUPEMENT



# PRESENTATION

Autour d'un « noyau dur » constitué de 5 établissements du Club des 15 c'est au total 18 Membres fondateurs qui ont porté par acte constitutif le 22 Mars 2006 le Groupement A.G.R. sur les fonds baptismaux avec un début d'activité au 01 Avril 2006.

A.G.R est un groupement d'Intérêt Économique qui a pour activité la Gestion des Assurances des Établissements de Soins Privés ou Associatifs.

# OBJECTIFS

- Externaliser et rationaliser le service assurance auprès d'une structure dédiée
- Créer un groupe d'influence et de négociation
- Procéder à des consultations groupées du marché
- Bénéficier d'une cellule gestion des sinistres spécialisée
- Utiliser une banque de donnée de statistique des sinistres
- Mise en place d'un référentiel gestion des risques
- Participer et valider les provisions pour sinistre faites par les assureurs



# A.G.R. en 2013

- Conseil d'administration:
  - Gérard BARON, Président
  - Ségolène BENHAMOU, Vice Présidente
  - Olivier CONSTANTIN, Vice Président
  - Pierre MALTERRE
  - Marcel HERMANN
  - Yves NOEL
- 54 Membres
- Environ 7,5 Millions d'Euros de Primes
- 4 Salariés
- Un budget de 440 000 €

Placé sous l'autorité du Directeur de l'établissement membre du Groupement le GIE A.G.R. est le « **service assurance** » de l'Établissement.

Il a pour mission d'identifier, de quantifier, de placer et de gérer les risques et les sinistres auprès des Compagnies d'assurances.

# AUDIT

- Visite des risques
- Audit des contrats d'assurances en cours
- Définir avec la direction la politique assurance à mettre en place
- Étude des coûts assurance / risque et des franchises
- Vérification et uniformisation des clauses contractuelles des engagements pris par l'établissement tel que baux, leasing, contrats de sous-traitance ou de co-traitance etc ...
- Identifier les risques majeurs



# CONSULTATION

- Établissement d'un cahier des charges assurance comprenant l'ensemble des lots à souscrire
- Saisie et négociation avec les assureurs
- Mise en place des programmes d'assurance
- Suivi des contrats, des avenants et des primes
- Étude de deuxième lignes de garantie et de garanties spécifiques



# SURVEILLANCE

- Mise en place d'une procédure de veille quant à l'évolution des risques garantis ou de risques nouveaux
- Veille juridique assurance: jurisprudence, évolution législative réglementaire ou comportementale etc...Vérification des contrats et mise à jour, adaptation ou refonte
- Nouvelle activité ou service: assistance à la rédaction des clauses et coût prévisionnel des assurances

# ACQUISITION

- Audit des risques, des contrats d'assurances existants et des primes
- Reconstitution de la sinistralité et analyse
- Garanties subséquentes des contrats existants au regard des risques encourus
- Adaptation puis fusion des assurances dans le programme de l'établissement
- Formation des nouvelles entités aux procédures assurances mises en place par l'établissement

# GESTION DES SINISTRES

- Mise en place de procédures sinistres
- Contrôle et déclaration des sinistres aux assureurs
- Suivi des sinistres, nomination d'experts, de conseils, d'avocats
- Assistance aux établissements, participation aux expertises, vérification et contrôle du coût des sinistres, des expertises des franchises etc...



- Analyse des contentieux avec les tiers, suivi des dossiers avec les assureurs les avocats, les conseils, vérification des conclusions et recherche si justifié de conciliation amiable en relation avec l'assureur
- Suivi du règlement des sinistres en application des contrats souscrits
- Tenue des statistiques sinistres, analyse des dossiers, fréquence, coûts, mise en place d'actions correctives
- Information et formation à la gestion du risque



# BUDGET DE FONCTIONNEMENT

- Seul les membres qui confient la gestion du poste assurance au Groupement

*Assurances et Gestion des Risques*

participent à la réalisation de son chiffre d'affaire et en assurent l'équilibre financier selon une clef de répartition fixée en % des primes Responsabilité Civile et Dommages aux Biens

■ Gérard BARON :

## **Rationaliser le service assurances**

### Procédure de Gestion des contrats

- Ensemble des actes de gestion liés à la négociation la mise en place et le suivi des contrats d'assurances  
Dommages aux Biens, Responsabilité Civile,  
Construction.
- Constitution du dossier, établissement du cahier des charges, présentation aux assureurs, négociation et étude comparative des offres, aide à la décision

# Procédures de gestion des sinistres

## Sinistres Dommages aux Biens

- Constitution des dossiers
- Mesures à prendre sauvetage, expertise
- Suivi et contrôle des expertises
- Etude des recours
- Analyse et application des garanties et des franchises
- Négociation et règlement du dossier.
- Tenu des statistiques sinistres



# Sinistres Responsabilité Civile

- Déclarations à titre conservatoire et gestion des réclamations amiables
- Réclamations CRCI et Judiciaires suivi des déclarations, référence de médecins conseils, d'avocats spécialisés et agréés, contrôle des expertises, des conclusions et des décisions
- Contrôle et validation des décisions CRCI et judiciaire, des règlements et des franchises
- Tenu du tableau de bord des sinistres, fiche de suivi, contrôle et négociation des provisions analyse de la sinistralité aide à la gestion des risques



■ Yves NOEL :

## **Optimiser les compétences et les garanties**

- Assistance juridique permanente pour tout ce qui est du ressort de l'assurance
- Vérification et uniformisation des clauses contractuelles des engagements pris par l'établissement tel que baux, leasing, contrats de sous-traitance ou de co-traitance etc.
- Identifier les risques majeurs et recherche de solution assurancielle supportables
- Rachat d'exclusions et extension de garanties

- Mise en place d'une procédure de veille quant à l'évolution des risques garantis ou de risques nouveaux
- Veille juridique assurance : jurisprudence, évolution législative réglementaire ou comportementale etc...
- Vérification des contrats et mise à jour, adaptation ou refonte
- Nouvelle activité ou service : assistance à la rédaction des clauses et coût prévisionnel des assurances

- Ségolène BENHAMOU :

## **Maitrise du budget assurances**

Le cout de l'assurance doit être appréhendé de façon globale :

- Garanties trop importantes pour un risque à faible probabilité
- Les non garanties ou insuffisance de garanties ou les trous de garanties
- Les franchises
- Une mise en concurrence des assureurs insuffisante



- La maîtrise de la sinistralité et des provisions
- La gestion des réclamations et des sinistres
- L'appréciation des assureurs du risque à garantir
- Le coût interne de la gestion du poste assurance
- Les commissions et / ou honoraires des courtiers
- Les primes et cotisations



# CONCLUSION

**G rard BARON** (Pr sident)

- Pourquoi avoir cr e ce GIE ?
  - Partage des valeurs professionnelles
  - D fense de l'Hospitalisation Priv e
  - Ma trise de l'outil de travail et du poste assurances
  - Optimisation des co ts

Une  manation du Club des Quinze dans l'esprit, mais dont les applications sont plus pratiques et proches du terrain



Un bel exemple de ce qui peut être fait par la profession en matière de mise en commun de moyens pour optimiser la gestion et la défense des établissements de soins privés.

ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS